

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU SAMEDI 13 AOÛT 2016  
33, 3ème Avenue, Parc du Rocher**

L'assemblée débute à 10h,  
86 membres sont présents ou représentés, à l'ouverture  
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer.

Jacques GUIBLAIS, coprésident, présente le rapport moral :

**1 - RAPPORT MORAL**

Bienvenue à vous tous pour cette Assemblée Générale Ordinaire, laquelle permet, comme chaque année, de faire le bilan des actions menées par votre association et de définir celles à venir.

C'est aussi l'occasion de nous retrouver, nous qui sommes éparpillés aux « 4 coins » de la France et même au-delà, de partager le pot de l'amitié qui permet de se connaître un peu mieux. Notre parc n'est pas très grand mais, naturellement, il y a des « quartiers » ; on connaît ses voisins immédiats mais pas vraiment les plus éloignés.

Comme souvent, avec le temps, l'habitude fait qu'on ne voit plus en détail les choses qui nous environnent ou pour le moins elles se banalisent. Il en est de même pour notre cadre de vie. On ne se rend plus toujours compte du privilège que nous avons de vivre ou de passer nos vacances au Parc du Rocher.

Il faut souvent la visite d'amis ou de membres de la famille pour nous rappeler le bonheur d'être dans ce « petit coin de paradis », comme ils disent.

Ce qui fait son charme, c'est bien sûr sa plage, la pêche à marée basse, l'agencement de ses avenues (avec un petit « a » tout de même !) qui invite à la promenade.

Mais ce sont aussi ses arbres. Que serait le Parc du Rocher sans ses arbres ? Rappelons-nous ce qui a déclenché notre coup de foudre pour cet endroit.

Ne l'oublions pas, la gestion des arbres de notre parc est réglementée : nous devons faire une demande justifiée à la mairie pour chaque coupe d'arbre avec obligation de replanter l'équivalent.

Ces arbres constituent un écosystème avec la faune, en particulier les oiseaux, les écureuils. Il faut voir les enfants et même les plus grands, s'émerveiller en observant les cascades et les courses des écureuils.

En pointant le nez en l'air ou même vers le sol, nous pouvons être impressionnés par la diversité d'oiseaux qui nichent dans le parc. Non seulement des espèces endémiques mais des oiseaux migrants comme la huppe fasciée, très discrète, dont le chant peut être pris pour celui d'un coucou. Et le soir à la nuit tombante, le cri de la chouette qui partage le ciel avec les chauves-souris.

Justement ... ce ciel nocturne, même s'il s'est dégradé au fil des années à cause de la pollution lumineuse, il reste, ici, d'une transparence qui nous laisse voir la voie lactée. Ce qui n'est plus permis à 60% des Européens. Comparons ce que nous voyons du ciel au centre de La Tranche avec ce qui nous est offert de voir depuis le Parc du Rocher !

Tout ceci ressemble à une déclaration d'amour pour notre parc ... C'en est une !

Cet environnement est fragile. A nous, par nos comportements, notre vigilance, de protéger ce havre de tranquillité. C'est un des buts de l'association. Ce n'est pas facile. La nature a quelquefois des humeurs qui nous imposent de faire des choix. Les tempêtes de ces dernières années ont eu comme conséquence de métamorphoser notre côte. Reprenons nos propres photos de plage prises il y a 10 ou 20 ans et comparons les à celles d'aujourd'hui. La transformation est saisissante. Mais c'est sans doute le prix à payer pour le choix de la protection de nos dunes et donc de nos parcs.

Face à la montée des océans, la doctrine de l'Etat est plus orientée vers une stratégie de repli que de défense systématique.

En date du 30 novembre 2015, le Préfet de Vendée a publié l'arrêté approuvant le PPRL du « Bassin du Lay ». Le classement en zone rouge d'érosion concerne directement notre parc au niveau des constructions implantées sur la dune, qui seront soumises à des règles particulières d'urbanisme.

Il nous faudra donc être encore plus attentifs à la protection de nos dunes afin de protéger notre parc des risques encourus lors des coups de mer, bien que ces deux dernières années les tempêtes d'automne et d'hiver ont épargné notre plage. Le sable est même remonté. Nous sommes dans une période de résilience mais la dune ne se reconstituera pas. Notre trait de côte reste vulnérable.

### **Les actions**

L'association a toujours eu le souci de relations constructives dans ses échanges avec les élus.

Tout au long de l'année et en particulier lors des deux réunions de coordination des parcs, notre association a agi auprès de la municipalité, souvent avec insistance, pour traiter nos souhaits, en particulier ceux concernant notre front de mer. Certains ont trouvé réponse, comme la réouverture de la descente 37. Mais d'autres, comme la « dune ouest », sont restés cette année encore sans solution. Gilles GOBLET vous détaillera toutes ces actions dans le rapport d'activité.

### **L'information**

Le site Internet vient de dépasser ses 5 ans d'existence. Il reçoit en moyenne 1000 visites par mois. C'est le moyen efficace et rapide de vous tenir informés sur les événements qui se produisent dans notre parc et sur les actions entreprises par votre association. C'est aussi sa vitrine. Il est visité par des personnes étrangères à notre association, qui s'intéressent au parc et même par les pouvoirs publics. Merci à Renée FRIN et René BLANC pour leur réactivité et la gestion de la mise en ligne. Merci également aux administrateurs résidents qui transmettent les informations, événements et photos concernant le parc et son front de mer.

Deux tiers des adhérents ont communiqué leur adresse électronique ce qui nous permet de les prévenir dès que de nouvelles informations sont disponibles (il y en a eu une dizaine depuis la dernière AG). Nous encourageons les adhérents qui n'ont pas encore donné leur adresse électronique à le faire.

### **Conclusion**

L'Assemblée Générale, si elle est l'occasion de se retrouver et de partager un moment de convivialité, est surtout le pouvoir donné à chacun de ses adhérents de s'exprimer. Alors, lors des débats et de la venue des représentants de la municipalité, en fin d'assemblée, prenons la parole.

La parole est maintenant à Gilles GOBLET qui va nous décrire, dans le rapport d'activité, les actions entreprises depuis un an.

## 2 RAPPORT D'ACTIVITE

### 2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 1er août 2015 avec 92 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire, Serge KUBRYK, et Monsieur Jacques GAUTIER 3<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme, la voirie, et des travaux.

Le compte rendu de cette réunion vous a été adressé début septembre 2015.

### 2.2. Synthèse chronologique de l'activité

- 150821 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.  
Décision du dépôt d'un avis concernant le PPRL, sur proposition de Michel MONTALETANG.
- 150822 Métrage du recul dune ouest – inchangé (P.RAGOT – G.GOBLET).
- 150902 Envoi du CR AG 1er août 2015.
- 150904 Dépôt de l'avis de l'Association du Parc du Rocher dans le cadre de la consultation PPRL (J.GUIBLAIS – G.GOBLET).
- 151015 Proposition aux administrateurs des points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs ».
- 151026 Mise à jour du site du Parc du Rocher (Renée FRIN et René BLANC).
- 151030 Envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 151114.
- 151114 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé. (D.MARTINEAU – G.GOBLET)
- 151125 Diffusion aux administrateurs des conclusions et du rapport du Commissaire enquêteur dans le cadre du PPRL.
- 151203 Diffusion aux administrateurs de l'arrêté préfectoral portant approbation du PPRL en date du 30 novembre 2015.
- 151208 Diffusion du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs.
- 151209 Diffusion aux adhérents de l'arrêté préfectoral portant approbation du PPRL en date du 30 novembre 2015.
- 160117 Edition du Bulletin 2016 (Jacques GUIBLAIS).
- 160125 Envoi du bulletin annuel, par poste ou par mail.
- 160205 Réception (tardive) du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 14/11/15.
- 160215 Mise en ligne du bulletin annuel (Renée FRIN et René BLANC).
- 160316 Réponse aux demandes d'un éventuel acheteur en front de mer (M Roussel).
- 160411** Relance par mail adressée à M GONNOT – danger représenté par les descentes 36 et 37 (suite à un entretien avec Danièle DAMY).

- 160423 Ouest-France annonce la remise en état des accès de plage de la commune.
- 160428 Réponse adressée à un des propriétaires du front de mer demandant la rénovation des défenses « pieux-paille » (M. Mme Marty en vue d'une cession).
- 160510 Réception d'une invitation de l'association l'observatoire de l'estran. (M. GONNOT).
- 160519 Participation à la présentation de l'observatoire de l'estran. (J.GUIBLAIS-D.MARTINEAU-G.GOBLET).
- 160523 Envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 160611.
- 160611 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé. (D.MARTINEAU – G.GOBLET).
- 160613 Envoi du rappel de nos demandes à M.GONNOT et réception immédiate de la réponse.
- 160617 Diffusion du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs.
- 160701** Constat des travaux d'aménagement et d'ouverture de la descente 37.  
  
Constat des travaux de réfection de la défense « pieux-paille » entre les descentes 39 et 40.  
  
Enlèvement des pieux déstabilisés.
- 160708** Début des travaux descente 38.
- 160711 Nouveaux échanges avec la Mairie au sujet du puisard au N°3 7<sup>ème</sup> Avenue.
- 160715 Pose des bancs descente 38.
- 160719 Mise en ligne des travaux effectués récemment, protection des dunes, rénovation des descentes (Renée FRIN et René BLANC).  
  
Envoi de l'information aux adhérents.  
  
Annonce en ligne de l'Assemblée Générale.
- 160720 Pose des protections descente 37 (poteaux et fils lisses).
- 160722 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.
- 160725 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail et distribution.
- 160727 Réception (tardive) du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 11/06/16.
- 160813 Assemblée Générale 2016

### **2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2015**

#### **Réunions avec la municipalité :**

Le 14 Novembre 2015, les représentants des Parcs ont été reçus en Mairie par M. KUBRYK, Maire, accompagné de MM. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, Jacques GAUTIER 3ème adjoint, et Mme GRONDIN assistante de Direction.

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Danièle MARTINEAU et Gilles GOBLET.

Le 11 juin 2016, seconde réunion avec les représentants de la Mairie M. Serge KUBRYK - Maire, M. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, M. Jacques GAUTIER – 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, Mme BOUTRY nouvelle assistante de Direction.

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Danièle MARTINEAU et Gilles GOBLET.

Ont été abordés principalement les points suivants :

### **2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :**

Pour la seconde année, la plage et la dune se ré-ensablent. Une période de résilience est constatée avec un ensablement de 1m, et plus.

Monsieur GONNOT nous informe que l'étude de l'évolution du trait de côte est poursuivie en relation avec l'université de Nantes. Ces dossiers intéressants pourront être consultés, mais ne seront pas à diffuser, et conservent leur caractère « d'étude non officielle ».

La politique du « laisser faire la mer » semble se manifester au travers des multiples études et rapports exigés pour obtenir la moindre autorisation d'utiliser le domaine public maritime, et accéder aux sites à entretenir ou réparer. M. GONNOT regrette l'absence de politique générale de l'état. M. le Maire insiste sur les difficultés persistantes dans les relations avec la DDTM et la DREAL.

Après 3 années de procédure, les autorisations pour construire les 1.5 km de digue à «La Belle Henriette» ne sont toujours pas accordées.

La commune vient de lancer un nouvel appel d'offre pour une étude de l'évolution du trait de côte, et l'impact sur les dunes et les oiseaux notamment.

Les élus rencontrent des difficultés administratives identiques pour obtenir l'autorisation de réparer les défenses « pieux-paille », maintenant qualifiées de défenses dures.

Au parc du Rocher, M. GONNOT précise que si l'autorisation d'entretenir les protections « pieux-paille » est accordée, il restera aussi à obtenir l'autorisation de circuler sur la plage !

- Nous défendons avec insistance notre demande concernant **la défense de la descente 37, la protection « Cosson-Debaecker », ainsi que la protection entre les descentes 39 et 40**, du point de vue de la sécurité, ainsi que de l'esthétique. Nous restons très insatisfaits. M. GONNOT précise que les protections « bois-paille » douces, qualifiées maintenant de dures, seront « **réparées** », particulièrement dans cette *zone rouge d'érosion*.
- ***Nous en profitons pour intervenir, et porter à la connaissance de M. le Maire, que l'ensemble des résidents commence à penser que ce conflit entre administrations est un bon alibi pour ne rien faire... mais que nous comprenons bien sûr les difficultés rencontrées. Nous précisons que la défense perpendiculaire à construire entre le rang actuel « pieux-paille » et l'angle du mur « Est » de « La Horde », pourrait être allongée et orientée en direction de l'angle « Ouest », pour un supplément de travaux très faible.***
- L'acquisition de la **dune « Steinberg »** n'avance pas, les parties ne semblent pas hostiles, mais sont en désaccord total sur le prix. M. le Maire, nous rappelle que le recul éventuel de

la dune constitue un risque d'érosion, mais pas un risque immédiat de submersion pour notre zone urbanisée.

- Le litige concernant la **protection du GCU** serait réglé. Après avoir perdu le procès, les dirigeants du CGU se seraient engagés à réaliser les travaux de remise en état de la protection détruite.

### **2.3.2 - Descentes de plage :**

Nous avons engagé un débat avec M. le Maire, face à la position des représentants du Parc Eden Roc et des Vanneaux au sujet de la **descente 37**. Sur ce point précis nous avons « bataillé ferme », jusqu'à affirmer que le maintien de la descente 36, en cas de fermeture définitive de la descente 37, serait une prime à l'illégalité ! Nous rappelons que la 36 qui se ré-ensable naturellement n'a aucune existence légale au regard du cadastre actuel, et que c'est le passage piéton vers le Parc du Rocher qui constitue l'accès secondaire à la plage pour notre parc voisin, par la descente 37. Cette descente 37 légale figure au cadastre, et ne nécessite pas d'entretien particulier sur sa partie en « dur ».

M. GONNOT nous reproche notre insistance concernant la réouverture de la descente 36. Nous prenons le soin de préciser que cela n'a rien de personnel envers les représentants du parc EDEN ROC. Mais nous comparons les travaux importants effectués pour ouvrir la dune reconstituée durant l'hiver, et l'immobilisme constaté devant notre demande d'aménagement et de réouverture de la descente 37.

Nous insistons sur le danger et les difficultés d'accès entre les descentes 37 et 38, particulièrement par fort coefficient de marée. Et nous soulignons l'augmentation de la fréquentation de la plage, due à l'urbanisation et au stationnement payant sur le parking de la « Grande Plage ».

Nos voisins du parc Eden Roc viennent appuyer notre demande, en relevant la dangerosité des pieux au bas de la descente 37.

Aujourd'hui cette descente est à nouveau opérationnelle, mais seulement pour la période estivale.

Nous détaillons les aménagements à réaliser sur la descente 38.

M. le Maire « noie le poisson » au sujet de l'entretien de la **descente 38**. Nous parlons entretien du sol, il nous répond travaux lourds, et refus de la DDTM...

Ces travaux sont aujourd'hui réalisés.

### **2.3.3 - Urbanisme et voirie :**

Les quelques désordres relevés au Parc du Rocher sont en partie réparés. (Francis OGIER)

*Le Parc du Rocher est en bon état*, considère un responsable des services techniques.

Nos demandes concernant les remises en état de la **voirie** sont à présenter et à gérer directement avec M DUPUY, directeur des services techniques :

- la construction du puisard promis vers le N°3 de la 7<sup>ème</sup> avenue,
- l'installation de miroir en sortie du Parc, 3<sup>ème</sup> avenue, bd des vendéens, suivant accord de M. le Maire durant l'AG,
- rénovation des bandes de signalisation des ralentisseurs.

Les aménagements de l'avenue Ste Anne, seront effectués au terme des travaux engagés sur l'axe « Rond-point de Ste Anne – La Belle Henriette ».

M. le Maire a fait remarquer l'ampleur des aménagements engagés et réalisés sur la commune. Il reconnaît que les services techniques sont au maximum de leur capacité de mobilisation.

Le PLU est applicable depuis début janvier.

#### **2.3.4 -Sécurité**

M. le Maire nous informe de son intention d'installer des panneaux aux entrées de ville, précisant les priorités en vigueur sur toute notre commune « éco touristique » : 1 piéton, 2 vélo, 3 voiture.

Suite aux réclamations des résidents durant l'AG du mois d'août, constatant la dangerosité en sortie de la 3ème avenue sur le boulevard des Vendéens, un arrêté a été pris. Les travaux seront réalisés, créant un *céder le passage* en faveur de la piste cyclable, ou la pose d'un miroir, suivant avis de la police municipale.

M. GONNOT semble étonné du renouvellement de notre demande de réfection des signalisations au sol des ralentisseurs. Ce sujet sera aussi à régler directement avec M. DUPUY.

M. le Maire confirme la légalité de la priorité de sortie de la voie privée des Parcs Eden Roc et Vanneaux. Cette décision relève bien de l'autorité du Maire.

Le stationnement payant a été mis en place trop tôt cette année. M. le Maire constate cette erreur qui sera corrigée en 2017. La date de début du stationnement payant devrait être fixée au 01/06 ou 15/06, la décision n'a pas encore été prise.

Il nous est rappelé que l'autorisation d'ouverture des cabanes de plage est accordée jusqu'à minuit, mais qu'il est interdit de servir des alcools forts.

M le Maire confirme que la surveillance de plage sera effectuée cette année par du personnel civil assermenté et autorisé à dresser des PV si besoin, en l'absence de la police nationale.

#### **2.3.5 - Projets municipaux - Aménagement urbain :**

Les conseillers municipaux ont décidé d'une étude pour la création d'une commune nouvelle réunissant LTSM, Angles, St-Benoit, et La Jonchère. LTSM serait l'opérateur jusqu'aux élections de 2020. Au-delà de cette date, le nombre d'élus serait ramené à 29 élus pour 64 actuellement. Suite à l'application du PLU, face au manque de terrains constructibles, LTSM doit trouver les moyens pour permettre d'étendre la zone de construction, les activités économiques, et poursuivre son développement d'ici 10 ans.

Les communes sont appelées à disparaître au profit des Communautés de Communes, afin de réaliser des économies d'échelle. Actuellement, LTSM produit ¼ de la fiscalité, regroupe 3000 habitants sur les 120000 du projet de C.C élargie du sud Vendée, et ne posséderait qu'un faible pouvoir avec 3 élus sur 72.

Pour peser au sein des Communautés de Communes, il est indispensable de faire grossir les communes.

LTSM envisagerait un rapprochement de préférence vers la C.C à créer, née de « Moutiers-Talmont ».

Le transfert des Tennis est réalisé. Les anciens terrains seront vendus à un promoteur pour la construction de 43 maisons. La Commune fera édifier un centre de « remise en forme » sur 1500 m2, qui sera ensuite confiée en gestion.

L'ouverture de la micro-crèche est prévu fin juin, et l'ouverture du pôle jeunesse en novembre.

L'étude pour la construction d'un golf 18 trous devrait être relancée.

Le port à sec expérimental « sur racks » sera opérationnel en zone artisanale début juillet.

La zone de camping-cars a été agrandie, pour compenser la disparition de la zone proche du pôle enfants.

La rénovation du pavillon de l'Aunis est en cours et doit durer une année.

L'ancien Hôtel du Rêve, laissera la place à une résidence hôtelière, et les travaux débuteront dès septembre, sur une dalle portée à 5,95 m. Les deux parcelles ont été vendues. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un très beau projet.

Le développement de la fibre optique a débuté principalement pour les structures commerciales. Les particuliers devraient pouvoir s'équiper pour 2018.

La commune de La Tranche-sur-Mer devient partenaire du Parc naturel du marais poitevin, pour la réalisation des études locales de l'environnement.

#### **2.3.6 - Divers :**

Les informations concernant le **traitement des chenilles** ne sont pas très claires, mais il est certain que le traitement actuel n'est pas efficace. Il serait envisagé de favoriser l'élevage des mésanges.

Le **stationnement payant** sera modifié sur le parking de la plage de la Terrière, par l'installation d'un système de parcmètres surveillés. Le matériel actuel sera utilisé pour aménager des accès supplémentaires au parking du Maupas. Le parking de la Grière restera payant.

Le **parking gratuit** d'entrée de ville, à côté de M Bricolage, est en cours d'aménagement. Il sera desservi par une navette gratuite.

M. le Maire informe qu'une **nouvelle taxe** devrait voir le jour en 2018, 40 € par an au profit de la C.C, consacrée à la défense contre les risques naturels. Il affirme qu'aucune taxe concernant les abris de jardin n'a été votée, et que cela n'est pas à l'ordre du jour.

M. GONNOT rappelle que la **Taxe de séjour** est due à LTSM, et qu'une campagne d'information existe depuis 2 ans. De nombreuses locations ne sont toujours pas déclarées en Mairie, et la commune entre en phase plus répressive. En fonction d'informations collectées et vérifiées durant l'été, il sera procédé à des taxations d'office. Les imprimés de déclaration et de paiement sont disponibles sur le site internet de la commune.

## **2.4. Les principaux objectifs 2015/2016 décidés par le CA du mois d'août 2015 (inchangé)**

Poursuite de la surveillance de notre trait de côte

Continuer à faire vivre le Site Internet pour améliorer la diffusion des informations.

Poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

### **2.4.1 Surveillance de notre trait de côte**

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, et du recul de la dune, reste assurée par certains résidents, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

### **2.4.2 Site Internet - Alertes News**

Le Site Internet de l'Association [www.parcdurocher-lagriere.fr](http://www.parcdurocher-lagriere.fr) reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

**Cet outil facilite des échanges rapides, et ne cesse de prendre de l'importance dans le fonctionnement de notre association.**

### **2.4.3 Bulletin annuel**

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

## **2.5 Rappel adressé à M. GONNOT le 13 juin 2016 (aucune réalisation n'ayant pu être constatée):**

*L'association du Parc du Rocher rappelle que « son » front de mer, les dunes, et les descentes sont restés dans un état très décevant, voir dangereux durant la saison 2015, indigne d'une station qui s'est engagée dans un plan de rénovation par ailleurs très apprécié.*

### **L'attente des adhérents est très présente, et reste pressante sur les sujets récurrents:**

- **La réouverture et l'aménagement de la descente 37. REALISATION FIN JUIN**
- Les travaux d'aménagement de la descente 38, dont **le sol est très dégradé** et dangereux (ganivelles arrachées, remblai nécessaire au pied de la dune, trous dans le bitume). **REALISATION DEBUT JUILLET**
- La rénovation des **protections « pieux-paille »** devant la descente 37, ainsi qu'entre les descentes 39 et 40. **REALISATION FIN JUIN**

- L'aménagement « **Eden-La Horde** », ou l'achèvement de la protection de la dune « Cosson-Debaecker » sur la partie domaine publique. **Reste sans suite**
- **Les marquages au sol**: signalisation des ralentisseurs (bandes blanches). Cette signalisation très dégradée n'a pas été concernée lors des travaux d'entretien en 2015. **APPEL TEL 160620 S. TECHN Reste sans suite**

*Rappel des sujets abordés avec les élus lors de l'Assemblée Générale du mois d'août :*

- Un adhérent habitant au n°3 de la 7ème avenue, dans la partie basse de la rue sensible aux eaux de pluie, renouvelle sa demande pour obtenir un puisard. Cette demande a été prise en compte, les services techniques devaient effectuer le nécessaire cet hiver. **APPEL TEL 160620 S. TECHN / REALISATION SEPTEMBRE**
- La sortie très dangereuse de la 3ème avenue sur le boulevard des Vendéens a été évoquée. Les vélos arrivant de chaque côté sur la piste cyclable risquent de se faire renverser, compte tenu du manque de visibilité : la solution proposée est la pose de miroirs. **APPEL TEL 160620 S. TECHN / SUIVANT AVIS POLICE MUNICIPALE**

### 3 - DEBAT ET VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Michel Montaletang ouvre les débats.

1<sup>er</sup> sujet abordé : la coupe des arbres. Mme DUDZIAC demande s'il y a une hauteur maximum que les arbres des voisins peuvent atteindre, ce qui permettrait de les obliger à les faire couper. Gilles GOBLET répond que l'on est dans un massif forestier et qu'il faut plutôt préserver les arbres que les couper. Elle demande s'il faut privilégier certaines espèces plus que d'autres. La question sera posée à M. GAUTIER ou aux Eaux et Forêts

Gilles GOBLET explique que la coupe des pins dans le parc est soumise à une demande d'autorisation, et qu'il est nécessaire de replanter une quantité identique d'arbres.

Les adhérents sont appelés à voter sur le rapport moral puis sur le rapport d'activité. Ces deux rapports sont approuvés par vote à main levée.

|                 |            |                              |
|-----------------|------------|------------------------------|
| Rapport moral : | Contre     | : 0                          |
|                 | Abstention | : 0                          |
|                 | Pour       | : à l'unanimité des présents |

|                    |            |                              |
|--------------------|------------|------------------------------|
| Rapport d'activité | Contre     | : 0                          |
|                    | Abstention | : 0                          |
|                    | Pour       | : à l'unanimité des présents |

## 4 - RAPPORTS FINANCIERS

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

### 4.1 Bilan 2015

#### I – BILAN FINANCIER 2015

|                                             |                     |
|---------------------------------------------|---------------------|
| <b>PRODUITS ENCAISSES</b>                   | <b>1783,48€</b>     |
| - Cotisations des adhérents (145 adhésions) | 1740,00€            |
| - Produits financiers                       | 43,48€              |
| <br><b>DEPENSES</b>                         | <br><b>1202,22€</b> |
| - Pot de l'amitié                           | 519,68€             |
| - Fournitures de bureau                     | 58,80€              |
| - Affranchissement                          | 32,64€              |
| - Imprimerie/Photos                         | 152,64€             |
| - Site internet                             | 71,86€              |
| - Assurance                                 | 82,60€              |
| - Dépense exceptionnelle                    | 284,00€             |
| <b>Total =</b>                              | <b>1202,22€</b>     |
| <br><b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>           | <br><b>581,26€</b>  |

#### II – BILAN au 31 décembre 2015

| <b>ACTIF</b>           |                     | <b>PASSIF</b>        |                     |
|------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Synthèse C/C</b>    | <b>1099,86€</b>     | <b>Report</b>        | <b>7406,16€</b>     |
| <b>Synthèse livret</b> | <b>6887,56€</b>     | <b>Résultat 2014</b> | <b>581,26€</b>      |
| <br><b>TOTAL</b>       | <br><b>7987,42€</b> | <br><b>TOTAL</b>     | <br><b>7987,42€</b> |

Le bilan 2015 est soumis au vote des adhérents

Il est approuvé par vote à main levée

|            |                              |
|------------|------------------------------|
| Contre     | : 0                          |
| Abstention | : 0                          |
| Pour       | : à l'unanimité des présents |

### 4.2 Prévisionnel 2016

Le Trésorier présente le budget prévisionnel :

|                                         |                     |
|-----------------------------------------|---------------------|
| <b>PRODUITS escomptés 145 adhérents</b> | <b>1740,00€</b>     |
| <br><b>CHARGES</b>                      | <br><b>1740,00€</b> |
| - Pot de l'amitié                       | 650,00€             |
| - Fournitures de bureau                 | 200,00€             |

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - <i>Affranchissement</i>       | 200,00€ |
| - <i>Imprimerie/Photos</i>      | 250,00€ |
| - <i>Site internet</i>          | 100,00€ |
| - <i>Assurance réunion</i>      | 90,00€  |
| - <i>Dépense exceptionnelle</i> | 250,00€ |

Il est soumis au vote des adhérents.

Il est approuvé par vote à main levée.

|            |                              |
|------------|------------------------------|
| Contre     | : 0                          |
| Abstention | : 0                          |
| Pour       | : à l'unanimité des présents |

#### **4.3 Cotisation 2016**

Le Trésorier propose ensuite, par vote à main levée et conformément à l'avis du Conseil d'Administration que la cotisation 2016 soit maintenue à 12 euros

|            |                              |
|------------|------------------------------|
| Contre     | : 0                          |
| Abstention | : 0                          |
| Pour       | : à l'unanimité des présents |

### **5 – PROJETS D'ACTION POUR L'ANNEE QUI VIENT**

- Protection du trait de côte : Dune Ouest, Dune Horde-Cosson-Debaecker
- La descente 37 sera fermée cet hiver en espérant qu'elle soit ouverte avant l'été prochain. Nous demanderons la pose de ganivelles et le déplacement du banc qui gêne la descente avec une planche ou une poussette.
- Miroir pour la sortie de la 3<sup>ème</sup> avenue qui est dangereuse.

### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de pose de panneaux rappelant qu'il est interdit de monter sur la dune, ce qui faciliterait l'intervention de tout un chacun lors d'un non respect de cette règle.
- Arbres du massif forestier du parc Eden Roc, près de la mer, qui gênent les résidents mitoyens pour la réception de la télévision et qui est mal entretenu. Mme Damy dit qu'ils appartiennent au parc privé mais qu'il est possible de passer par la mairie pour leur demander de nettoyer le terrain.
- M. ARBELLOT prend la parole pour demander qu'un autre panneau indicateur « Parc du Rocher » soit mis de l'autre côté de la 1<sup>ère</sup> avenue pour être visible de ceux qui arrivent de La Tranche. Il nous indique aussi qu'à la déchetterie la partie « déchets verts » n'est pas entretenue » (à voir avec la municipalité).
- Le propriétaire, à l'entrée de la 3<sup>ème</sup> avenue, se plaint que l'armoire qui a été montée pour la fibre optique est très haute et au ras de son portail d'entrée.
- René Blanc s'inquiète de la stabilité du réseau électrique avec beaucoup de micro coupures.

## **7 - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Selon l'article IX de nos statuts, le conseil d'administration est renouvelé par tiers. Il y a 5 postes d'administrateurs à pourvoir.

Le tiers sortant se compose de :

Patrick RAGOT

Francis OGIER

Raymond PILET

Jacques GUIBLAIS

Patrick RUAULT

Patrick RAGOT, Francis OGIER, Jacques GUIBLAIS et Patrick RUAULT se représentent. Raymond PILET ne souhaite pas renouveler sa candidature.

Une nouvelle candidature a été déposée par Mme Nicole VINCENEUX

Les candidats se présentent, puis il est procédé au vote à bulletin secret :

- Nombre de présents et/ou représentés : 102 émargements
- Nombre de votants : 101
- Nombre de bulletins nuls : 1

Ont obtenu:

- Jacques GUIBLAIS : 99
- Francis OGIER : 101
- Patrick RAGOT : 101
- Patrick RUAULT : 101
- Nicole VINCENEUX : 101

Sont donc élus administrateurs de l'Association du Parc du Rocher :

Jacques GUIBLAIS, Patrick RAGOT, Francis OGIER, Patrick RUAULT et Nicole VINCENEUX.

Jacques Guiblais remercie Raymond et Christiane PILET pour leur hospitalité lors des Assemblées Générales.

## **8 - DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE**

Les coprésidents et l'Assemblée accueillent Monsieur Jacques GAUTIER, 3<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur GUILLOTEAU renouvelle sa question sur les arbres. Monsieur GAUTIER dit qu'il n'y a pas d'inventaire de fait, seulement un répertoire des espaces boisés où l'on ne peut pas construire. Tout ça figure sur le PLU à consulter sur le site de la mairie.

Mme DUDZIAC repose la question de la hauteur maximum des arbres. M. GAUTIER répond qu'il n'y a pas de hauteur maximum, il faut s'arranger avec le voisin, et qu'il est possible de faire expertiser les pins par « le service espaces verts » de la mairie pour savoir s'ils sont malades et pouvoir les couper et les remplacer. Il existe 10 espèces qui peuvent être replantées, à voir sur le site de la mairie.

Signalisation du Parc du Rocher : M. GAUTIER donne son accord pour mettre un second panneau en face du premier.

Déchetterie : elle ne dépend plus de La Tranche mais de Luçon. Elle fera partie d'un programme de réfection complète l'année prochaine.

Pose d'un panneau d'information dans les dunes : M. GAUTIER doute de son efficacité mais les services techniques pourront en mettre un.

Un adhérent propose de faire peindre le château d'eau à l'entrée de La Tranche. Ce n'est pas la municipalité qui est autorisée à le faire. Cela dépendrait de Vendée Eau ou la Saur.

M. GUILLOTEAU interroge la mairie sur la future thalasso : les nouveaux tennis ont été inaugurés il y a 3 semaines. Il y a un compromis de vente pour le terrain dont une partie sera réservée à une balnéo (et non une thalasso) et l'autre partie pour des logements.

Sortie de la 3<sup>ème</sup> avenue : les miroirs ont été commandés. Différents points seront équipés dont notre 3<sup>ème</sup> avenue.

M. ROGER rappelle la mauvaise réception de la télé : la mairie est au courant, ceux qui ont une parabole n'ont pas de problème mais avec les antennes râteaux la réception de certaines chaînes est très mauvaise. Pourtant il y a 2 relais, 1 sur la gendarmerie et l'autre sur la piscine. Ce sont les arbres qui perturbent la réception des chaînes bien que les diffuseurs disent que la puissance est suffisante.

Renée BLANC demande à la mairie les dispositions concernant le débit ADSL : le très haut débit passe par la fibre qui est installée déjà dans les bâtiments municipaux et dans certains campings. On peut demander le raccordement qui est cher. C'est REZOCEAN qui est chargé de l'installer et devrait proposer des abonnements saisonniers.

Au propriétaire près de l'armoire « fibre optique » qui a été installée dans notre parc, M. GAUTIER indique que 7 armoires ont été installées sur La Tranche. Ce sont des armoires standards. Leur implantation a été définie par REZOCEAN.

M. ROGER reparle des arbres d'« Eden Roc » : c'est un parc privé. Seule une mise en demeure de la mairie les obligera à nettoyer le terrain.

Réseau 4G pour les portables : M. GAUTIER indique qu'Orange marche mieux que SFR. Orange dispose de 4 émetteurs sur le château d'eau qui doivent monter en puissance. Pour SFR il faut passer en 2G, ça marche mieux.

Coupures d'électricité : ERDF a été mandaté pour faire une étude sur le réseau, les lignes électriques ont été enfouies en centre ville, mais ça coûte très cher pour faire tout le réseau.

Questionnement d'un adhérent sur l'attitude de la mairie vis-à-vis du rapprochement des 4 communes : les 4 conseils ont mandaté un cabinet pour faire le bilan de chaque commune, les résultats seront connus à l'automne.

Maintien de la descente 37 : la réouverture prévue pour l'année prochaine dépendra de l'état de la plage cet hiver. Si réouverture, mettre des ganivelles à la place des fils lisses.

Aménagement non terminé devant les terrains Cosson-Debaecker : toujours d'actualité mais c'est compliqué de faire les travaux.

Parc régional du marais poitevin : un panneau a été installé en centre ville mais le parc n'intervient pas sur la côte. C'est maintenant plus compliqué de faire des aménagements (par exemple des pistes cyclables) car il ne faut pas déplacer les oiseaux.

Activité de la piscine : intercommunalité, tarif préférentiel pour les résidents ?

Dune Steinberg : la mairie veut acheter mais il n'y a toujours pas d'accord sur le prix.

### **Projets de la municipalité :**

M. GAUTIER indique que sur le terrain de l'ancien tennis seront construites 47 maisons T2/T3.

Rénovation du Pavillon de l'Aunis : 1 grande salle au rez-de-chaussée avec une zone cuisine pour traiteur mais sans cuisson et 5 salles de réunion à l'étage. Dans l'angle supérieur, un restaurant qui a été choisi : « Côté Bistrot ». En face, la vieille maison « villa Martine » sera rénovée avec un restaurant et 2 magasins. Le parking sera paysagé avec un bac de décantation.

La ville a reçu le pavillon bleu 2016 pour 7 plages. Les eaux de baignades sont surveillées 2 fois par semaine.

Réfection de certaines rues du centre ville.

Projet d'un golf 18 trous sur de vrais greens : la ville a mandaté « Blue green » pour une étude, c'est un projet à long terme et ce sera un golf privé.

Sweety park en face des Rouillères : le tribunal de Nantes a attribué en priorité le terrain à la commune.

Projets zone commerciale de La Grière :

- Hôtel des Pins : aménagement en espace vert et une place pour les animations de l'été.
- Le terrain de l'ancien commerce de journaux qui a brûlé a été racheté par le propriétaire des terrains de derrière. Il souhaite faire un îlot de magasins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.